

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente de jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP, section génie électrique option électrotechnique et énergie, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Nathalie BAUVAL
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de MONTPELLIER

Vice-président

M. Thierry COURNIL
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de CLERMONT-FERRAND

Secrétaire général

M. Stéphane FEYT
Professeur de lycée professionnel

Académie de CLERMONT-FERRAND

Membres du jury

M. Didier BETHENCOURT
Professeur agrégé

Académie de LILLE

Mme Véronique BLANCHARD
Professeure de lycée professionnel

Académie de CRETEIL

Mme Amandine DESTROYE
Professeure certifiée

Académie de LILLE

M. Michel FELGINE
Professeur certifié

Académie de CLERMONT-FERRAND

M. Aurélien LAUNAY
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie d'ORLEANS-TOURS

Mme Céline LOOTVOET
Personne à compétences particulières

Académie de LILLE

M. Fabrice METHEE
Inspecteur de l'éducation nationale

Mme Anne ROGET
Professeure de lycée professionnel

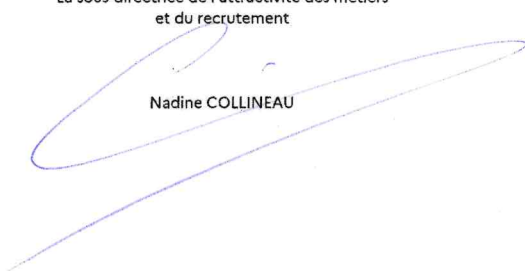
Académie de BORDEAUX

Académie de MONTPELLIER

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement



Nadine COLLINEAU